

UN QUARTIER GERANT L'EAU DE MANIERE EXEMPLAIRE

Diagnostic

La zone d'aménagement est située à proximité de deux cours d'eau, l'Essonne à environ 800 m au nord du site et la Seine à 2 km à l'est. Elle est localisée sur le bassin versant de la rivière Essonne.

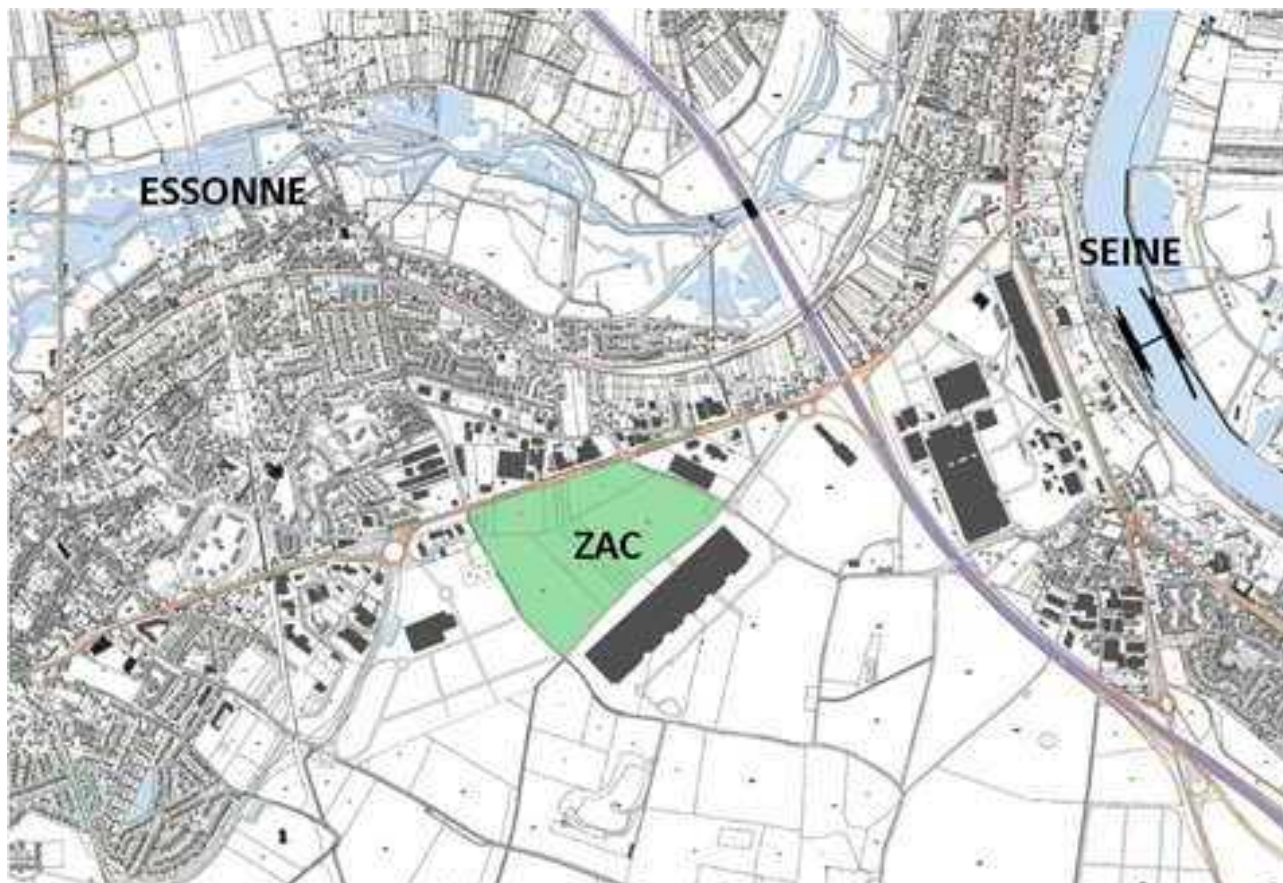


Figure 15 : Hydrographie (source : TRANS-FAIRE, 2016)

Un suivi piézométrique sur un cycle saisonnier est en cours afin de permettre d'appréhender les fluctuations de la nappe en fonction de la pluviométrie. En septembre 2016, les niveaux d'eau mesurés étaient situés entre -1,7 et -2,6 m sous le terrain naturel.

La perméabilité du sol a été mesurée et indique un sol peu perméable. Le sol a une granulométrie fine et est propice au phénomène de colmatage. Une zone humide est présente sur le site (voir chapitre précédent).

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) demande à ce que l'objectif « zéro rejet » d'eau pluviale soit recherché. Seul l'excès de ruissellement peut être renvoyé au réseau public avec une valeur limite de débit de fuite fixé à 1 l/s/ha pour une pluie de période de retour de 10 ans.

Plan d'action

Gestion alternative des eaux pluviales

- Limiter au maximum l'imperméabilisation du site, favoriser l'infiltration (selon les études de sols des projets) et limiter le débit de fuite à 1 l/s/ha pour le domaine public et privé.
- Mise en place d'ouvrages de stockage d'eau pluviale collectifs et paysagés avec un réseau de bassins, de noues et de fossés.

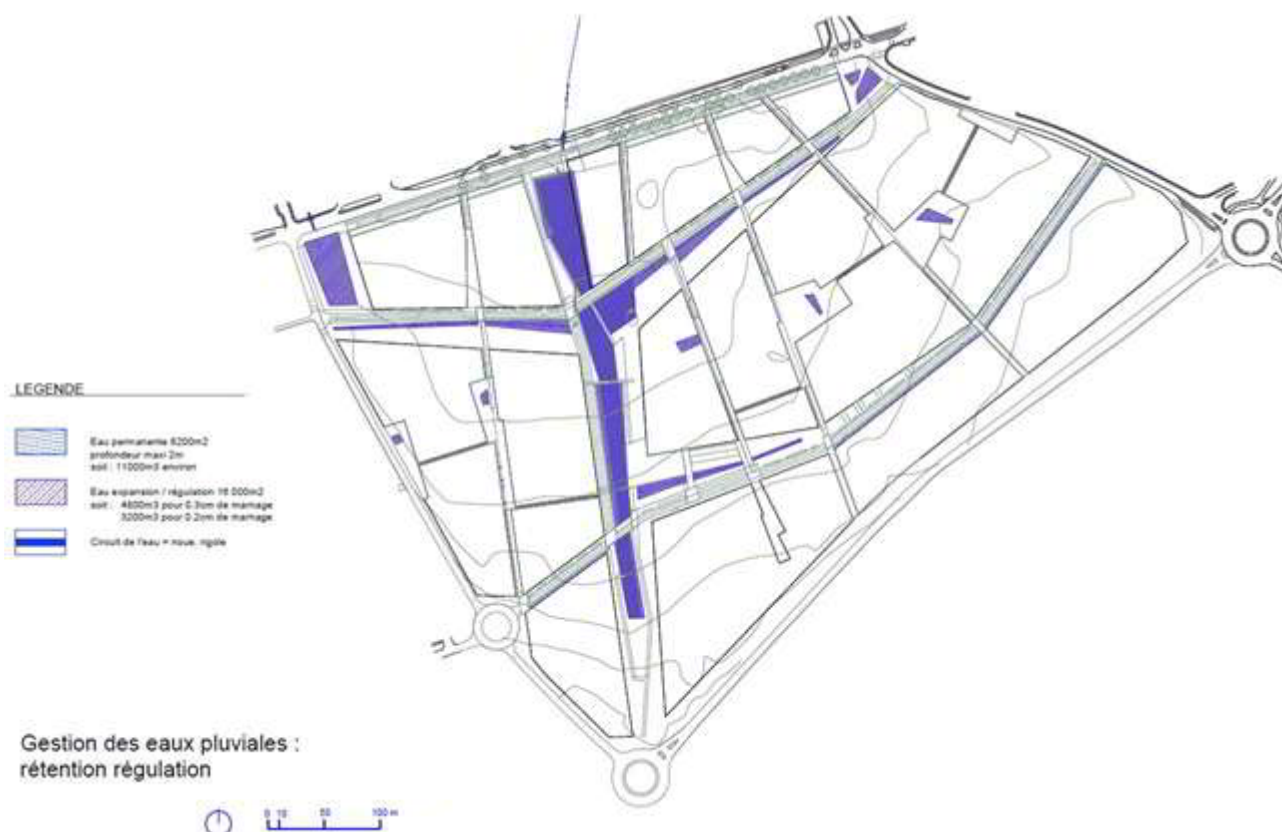


Figure 16 : Zone de rétention des eaux pluviales pour régulation (source : TRANS-FAIRE, 2016)

- Concernant les lots libres, il est demandé aux acquéreurs de réaliser une rétention de 3 m³.
- Privilégier toutes les fois où cela est possible, des solutions de cheminements légers (réversibles) et des sols perméables.

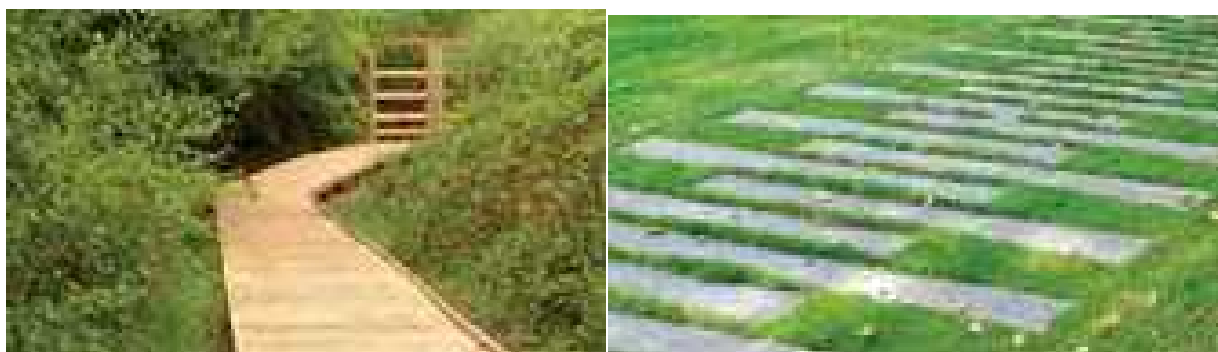


Figure 17 : Exemples de cheminements (source : Octa, 2016)